

République Française  
Département : AVEYRON  
Arrondissement : Millau  
**SALMIECH - Commune**

Séance du jeudi 15 février 2024

Délibération N° DE\_2024\_005

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 09/02/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze février deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Madame Catherine SUDRY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Pierre CARCENAC, Monsieur Simon FOURNIER, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNIERES

Représentés : Monsieur René CLUZEL représenté par Monsieur Jean-Paul LABIT

Absents et Excusés : Monsieur Pierre-Edouard DAURE

Conformément à l'article 2121 du CGCT, Monsieur Simon FOURNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Phase APS - Demande de subvention DETR/DSIL 2024**

**Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, le projet de construction de la nouvelle école qui s'inscrit dans une démarche spécifique**

présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet sommaire (APS) du programme global de travaux envisageables concernant la construction de la nouvelle école.

Ce programme de travaux a été défini en fonction : de l'ensemble des partenaires associés à la conception de ce projet : GREEN ACTITUD, assistant à Maîtrise d'Ouvrage et le cabinet d'architecture KOMBO.

Le coût prévisionnel du programme est de 2 492 964.00 € HT, soit 2 973 556.00 € TTC en partant de l'acquisition du terrain jusqu'à l'estimation financière des travaux réalisés par l'Architecte KOMBO dans le cadre de l'Avant Pojet Sommaire).

Date de transmission de l'acte: 28/02/2024

Date de réception de l'AR: 28/02/2024

012-211202551-DE\_2024\_005-DE

A G E D I

DE\_2024\_005

**Phase 1** : 1 488 555.70 € HT (2024)

- DETR/DSIL 40 % de 1 488 555.70 € soit 595 422.29 € ;
- Département 15 % de 1 463 555.70 € soit 219 533.36 € ;
- 45% autofinancement par la commune sous forme d'emprunt : 669 850.06 € ;

**Phase 2** : 1 054 631.51 € HT (2025)

- DETR/DSIL 40 % de 1 054 631.51 € soit 421 852.60 € ;
- Département 15 % de 1 029 631.51 € soit 154 444.73 € ;
- 45% autofinancement par la commune sous forme d'emprunt : 478 334.18 € ;

- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ou du DSIL 2024 pour la phase 1 du programme "construction d'une nouvelle école" d'un montant total HT de 1 488 555.70 € ;

- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Département en 2024 pour la phase 1 du programme "construction d'une nouvelle école" d'un montant total HT de 1 054 631.51 € ;

- Dit que ce plan de financement est un plan de financement prévisionnel et qu'il sera modifié en fonction des notifications des partenaires financiers ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-P...  
Président de séance

Monsieur Simon FOURNIER  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 28/02/2024

Date de reception de l'AR: 28/02/2024

012-211202551-DE\_2024\_005-DE

A G E D I

DE\_2024\_005

**Le plan de financement regroupe les participations de :**

- L'Etat : soit la subvention DETR, soit la subvention DSIL selon le choix préfectoral à hauteur de 40% ;
- le Département à hauteur de 15% (sur seulement une partie du montant);

Compte tenu du montant il est possible de séquencer ce programme d'investissement en plusieurs phases :

- Phase 1 : de l'acquisition du terrain à la mise hors d'eau du bâtiment ;
- Phase 2 : l'ensemble des travaux intérieurs ;
- la phase 3 comprendra les aménagements extérieurs (la cour et les abords de l'école) ainsi que l'acquisition du mobilier. Cette dernière est non chiffrée à ce jour;

**Monsieur le Maire** récapitule l'ensemble des coûts pour les deux premières phases des projets et indique que la demande de subvention DETR/DSIL 2024 portera sur la première phase.

**PHASE 1**

	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Travaux de mise hors d'eau	982 787,00 €	196 577,40 €	1 179 364,40 €
Acquisition terrain et études préalables	238 297,10 €	25 659,22 €	263 956,32 €
honoraires	242 471,60 €	48 494,32 €	290 965,92 €
Prévision de frais imprévus	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 488 555,70 €</b>	<b>297 711,14 €</b>	<b>1 786 266,84 €</b>

**PHASE 2**

	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Travaux intérieurs	5 668,00 €	165 133,60 €	170 801,60 €
honoraires 45,71%	203 963,51 €	40 792,70 €	244 756,21 €
Prévision de frais imprévus	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 054 631,51 €</b>	<b>210 926,30 €</b>	<b>1 265 557,81 €</b>

**COUT DU PROJET TOTAL GLOBAL HT : 2 492 964 €**

Monsieur le Maire fait part de l'échéancier de réalisation de ce projet :

- Date de lancement de l'appel d'offre : deuxième trimestre 2024 ;
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : troisième trimestre 2024 ;
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : septembre 2026 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Accepte la phase APS présentée ;

- Adopte le plan prévisionnel suivant :

Date de transmission de l'acte: 28/02/2024

Date de réception de l'AR: 28/02/2024

012-211202551-DE\_2024\_005-DE

A G E D I

DE\_2024\_005

République Française  
Département : AVEYRON  
Arrondissement : Millau  
**SALMIECH - Commune**

Séance du jeudi 15 février 2024

Délibération N° DE\_2024\_005

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 09/02/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze février deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Pierre CARCENAC, Monsieur Simon FOURNIER, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES

Représentés : Monsieur René CLUZEL représenté par Monsieur Jean-Paul LABIT

Absents et Excusés : Monsieur Pierre-Edouard DAURES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Simon FOURNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Phase APS - Demande de subvention DETR/DSIL 2024**

**Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, le projet de construction de la nouvelle école qui s'inscrit dans une démarche spécifique**

présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet sommaire (APS) du programme global de travaux envisageables concernant la construction de la nouvelle école.

Ce programme de travaux a été défini en fonction : de l'ensemble des partenaires associés à la conception de ce projet : GREEN ACTITUD, assistant à Maîtrise d'Ouvrage et le cabinet d'architecture KOMBO.

Le coût prévisionnel du programme est de 2 492 964.00 € HT, soit 2 973 556.00 € TTC en partant de l'acquisition du terrain jusqu'à l'estimation financière des travaux réalisés par l'Architecte KOMBO dans le cadre de l'Avant Pojet Sommaire).

**Le plan de financement regroupe les participations de :**

- L'Etat : soit la subvention DETR, soit la subvention DSIL selon le choix préfectoral à hauteur de 40% ;
- le Département à hauteur de 15% (sur seulement une partie du montant);

Compte tenu du montant il est possible de séquencer ce programme d'investissement en plusieurs phases :

- Phase 1 : de l'acquisition du terrain à la mise hors d'eau du bâtiment ;
- Phase 2 : l'ensemble des travaux intérieurs ;
- la phase 3 comprendra les aménagements extérieurs (la cour et les abords de l'école) ainsi que l'acquisition du mobilier. Cette dernière est non chiffrée à ce jour;

**Monsieur le Maire** récapitule l'ensemble des coûts pour les deux premières phases du projets et indique que la demande de subvention DETR/DSIL 2024 portera sur la première phase.

**PHASE 1**

	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Travaux de mise hors d'eau	982 787,00 €	196 557,40 €	1 179 344,40 €
Acquisition terrain et études préalables	238 297,10 €	29 659,22 €	267 956,52 €
honoraires	242 471,60 €	48 494,32 €	290 965,92 €
Prévision de frais imprévus	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 488 555,70 €</b>	<b>297 711,14 €</b>	<b>1 786 266,84 €</b>

**PHASE 2**

	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Travaux intérieurs	825 668,00 €	165 133,60 €	990 801,60 €
honoraires 45,71%	203 963,51 €	40 792,70 €	244 756,21 €
Prévision de frais imprévus	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 054 631,51 €</b>	<b>210 926,30 €</b>	<b>1 265 557,81 €</b>

**COUT DU PROJET TOTAL GLOBAL HT : 2 492 964 €**

Monsieur le Maire fait part de l'échéancier de réalisation de ce projet :

- Date de lancement de l'appel d'offre : deuxième trimestre 2024 ;
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : troisième trimestre 2024 ;
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : septembre 2026 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Accepte la phase APS présentée ;
- Adopte le plan prévisionnel suivant :

**Phase 1** : 1 488 555.70 € HT (2024)

- DETR/DSIL 40 % de 1 488 555.70 € soit 595 422.29 € ;
- Département 15 % de 1 463 555.70 € soit 219 533.36 € ;
- 45% autofinancement par la commune sous forme d'emprunt : 669 850.06 € ;

**Phase 2** : 1 054 631.51 € HT (2025)

- DETR/DSIL 40 % de 1 054 631.51 € soit 421 852.60 € ;
- Département 15 % de 1 029 631.51 € soit 154 444.73 € ;
- 45% autofinancement par la commune sous forme d'emprunt : 478 334.18 € ;

- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ou du DSIL 2024 pour la phase 1 du programme "construction d'une nouvelle école" d'un montant total HT de 1 488 555.70 € ;

- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Département en 2024 pour la phase 1 du programme "construction d'une nouvelle école" d'un montant total HT de 1 054 631.51 € ;

- Dit que ce plan de financement est un plan de financement prévisionnel et qu'il sera modifié en fonction des notifications des partenaires financiers ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT  
Président de séance



Monsieur Simon FOURNIER  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Monsieur Simon FOURNIER.